**TERMES DE REFERENCE**

**WWF MDCO**

Près lot II M 85 Ter

Antsakaviro

(101) Antananarivo

Tél: +261 34 49 888 04

Tél: +261 34 49 888 05

Tél: +261 34 49 888 06

Tél: +261 20 22 348 85

Tél: +261 20 22 304 20

Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg

www.wwf.mg

[www.panda.org](http://www.panda.org)

President: Pavan Sukhdev

Director General: Kirsten Schuijt President Emeritus:

HRH The Duke of Edinburgh

Founder President:

HRH Prince Bernard

of the Netherlands

Registered as:

WWF-World Wildlife Fund for Nature

WWF-Fondo Mondiale per la Natura

WWF-Fondo Mundial para la Naturaleza

WWF-Fonds Mondial pour la Nature

WWF-Welt Natur-Fonds

Also known as World Wildlife Fund

**Intitulé :** Recrutement d’un consultant pour l’appui à la structuration de la filière raphia dans la baie d’Ambaro.

**Département** : Conservation

**Paysage**: Diana

 **Projet:** MG203401 Coastal Community-based conservation in Indonesia and the Western Indian Ocean

 **Superviseur**: Private sector engagement officer-Responsable Technique DIANA

**Lieu :** Baie d’Ambaro, District d’Ambilobe

**Date :** Entre Mars 2023 et Juin 2023

**Référence**: AO – 001/DIE/2023

1. **Contexte**

WWF Madagascar, avec l’appui financier de la Fondation **Margaret A. Cargill**  et en collaboration avec WWF US, met en œuvre le projet «Community-based coastal ecosystem management in Indonesia and Northern Mozambique Channel» qui contribue à consolider et à augmenter les efforts et les impacts positifs sur la conservation des écosystèmes et des communautés côtière dans la baie d’Ambaro et à Nosy Hara.

Dans le but de renforcer la résilience de la communauté côtière et de contribuer à l’amélioration des revenus des ménages des Communautés Locale de Base (CLB), le projet vise à promouvoir le développement de la filière raphia.

La filière raphia est une activité moins développée dans la région, mais présentant un très fort potentiel dans l’amélioration et dans la durabilité des revenus de la population et la création d’emploi. Dans non nouveau Plan Stratégique 2021 - 2025, WWF Madagascar vise à mettre en place des partenariats avec les entreprises privés. C’est dans ce sens qu’une collaboration avec les sociétés actives dans la filière a été entamée

Afin de préserver le raphia malagasy ainsi que pour éviter un effet de mode sur cette matière, le secteur privé souhaite sécuriser leur approvisionnement en matière première par la mise en place d’un label « raphia durable » certifié NOP et en structurant la filière en partenariat avec WWF et les communautés locales. Une démarche qui permettra aussi de générer plus de valeur ajoutée à l’exploitation du raphia.

C’est dans ce contexte que WWF lance un recrutement d’un consultant pour l’appui à la structuration de la filière raphia dans la baie d’Ambaro.

Sites d’intervention du projet dans la baie d’Ambaro,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **District** | **Commune** | **Fokontany** |
|  | Beramanja | Angodrofo |
| Ambatoharanana |
| Ankazomahity |
| Siranana |
| **01 District** | **01 Communes** | **04 sites** |

2**. Objectifs et Mandats du consultant:**

Le mandat du consultant consiste à :

* Elaborer un plan de mise en place et d’accompagnement de la communauté cible afin d’atteindre
* Identifier les besoins d’accompagnements dans la mise en œuvre de la chaine de valeur Raphia.
* Identifier et budgétiser les besoin matériels des communautés pour répondre aux besoins du secteur privé cible et répondant aux normes de certification biologique.
* Préparer la communauté d’exploitants de fibres de raphia aux futures critères et normes de certification biologique exigée par le marché.
* Proposer des structures de gestion efficace et profitable de cette chaine de valeur Raphia pour la communauté et répondant aux besoins du marché et du secteur privé cible
* Accompagner la communauté pour réalisation de la commande pilote en collaboration avec WWF et le secteur privé cible.
* Proposer un plan d’exploitation durable des sites raphières pour la communauté

**3. Résultats attendus:**

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

• Les communautés cibles sont indépendants et capables de fournir en quantité et en qualité la fibre de Raphia au secteur privé cible

• La livraison de commande pilote pour le secteur privé partenaire effectuée à temps et évaluée.

• Evaluer la rentabilité/attractivité du partenariat pour la communauté et proposer les actions d’améliorations.

• L’analyse des organisations locales est faite. Pour cela, une base de données sur ces organisations sera établie. Elle présente les informations concernant chaque organisation, ses forces, faiblesses, Opportunités et menaces en rapport avec ses rôles ainsi que ses potentiels pour le réseau à mettre en place.

• Les stratégies de mise en place, de structuration et de dynamisation du réseau des Cobas sont élaborées. Elles mettront en exergue la synergie entre ce réseau et les autres structures et réseaux existants tant au niveau local que national.

•

**4. Activités et durée d’intervention**

L’intervention du consultant ne doit pas dépasser 45 Hommes/jour de travail effectif, entre Mars 2023 et Juin 2023, incluant la période pour le rapportage, le feedback et la validation des produits livrables.

Le planning d’intervention du consultant doit inclure les activités suivantes:

• Imprégnation sur le projet et son contexte d’intervention ; revue des données secondaires et affinage de la méthodologie de travail (2j) ;

• Elaboration des outils et du référentiel nécessaire à la mise en œuvre du mandat (2j) ;

• Analyse et entretien avec acteurs (Secteur Privé, WWF, Communautés, acteurs de la chaine de valeur) (25j) ;

• Evaluation des potentiels de production durable sur site raphière (6J)

* Evaluation de la faisabilité en matière de chaine d’approvisionnement (5J)

• Rédaction des documents et des rapports (y compris l’insertion des feedbacks venant de WWF et le secteur privé) (5j).

 **5. Produits livrables**

Le Consultant présentera au Superviseur Technique les livrables suivants:

a) Un document présentant la méthodologie affinée avec le planning détaillé de la mise en œuvre du mandat ; 5 jours après le début du contrat ;

b) Les outils et référentiels nécessaires à la mise en œuvre du mandat, entre autres les outils de collecte d’information, les outils d’analyse avec la liste et les définitions des critères et des domaines d’analyse des acteurs à utiliser ; 10 jours après le début du contrat :

c) Le draft du rapport de l’analyse des acteurs, présentant d’une manière explicite les résultats des états des lieux, du diagnostic et des analyses menés auprès des organisations locales (pour feedback) ; 20 jours après le début du contrat ;

d) Le draft du document de stratégies de mise en place, de structuration et de dynamisation (pour feedback); 20 jours après le début du contrat

e) Le rapport de l’analyse des acteurs et le document de stratégies de mise en place, de structuration finalisés ; 75 jours après le début du contrat

Le délai de validation du rapport par le superviseur technique est de 05 jours au maximum.

Pénalité de retard : 1‰ par jour de retard du montant total des honoraires dûs.

6. **Organisation**

La prestation sera menée à Ambilobe, au niveau des villages d’intervention dans la Baie d’Ambaro - District d’Ambilobe sous la supervision du Private Sector Engagement Officer et le Responsable Technique DIANA. Le superviseur sera chargé de valider les produits livrables.

7. **Profil et qualités requis**

La prestation devrait être menée par un consultant individuel disposant les compétences requises ci-après :

• Titulaires de diplômes universitaires (Bacc+4) en sciences sociales, sciences économiques, ou autre domaine assimilé ;

• Bonne connaissance de l’enjeu et du contexte environnemental ainsi que les rôles des organisations de la société civile environnementale à Madagascar ;

• Expériences solides en diagnostic participatif, en analyse institutionnelle, politique et socio-économique autour du secteur de la gestion des ressources naturelles, de la pêche ;

• Expériences prouvées dans la structuration, la dynamisation et le renforcement de capacités des réseaux/plateforme autour d’un projet environnemental ;

• Bonne capacité d’animation, de facilitation, de rédaction et de communication en français et en malagasy;

• Aptitude aux déplacements sur sites ;

• Bonne connaissance de la zone d’intervention,

• Ayant déjà mené une prestation similaire.

8. **Conditions d’exécution**

La prestation fera l’objet d’un contrat où seront annexés les présents TDR et l’offre validée.

En sa qualité de travailleur indépendant, le consultant est seul responsable du paiement de toute taxe ou de tout impôt qui pourrait lui être réclamé dans le cadre du présent contrat, à condition qu’il soit en règle et à jour vis-à-vis des autorités administrative et fiscale sur présentation des pièces justificatives ; à défaut, et conformément aux dispositions de la loi de finances en vigueur, le WWF est dans l’obligation de retenir à la source, sur le montant de ses prestations ou honoraires/factures, le pourcentage légal à reverser au fisc.

Le consultant est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

**9. Modalités de paiement**

Le paiement des honoraires se fera comme suit :

• 60% des honoraires après remise et approbation par WWF des livrables a-b-c- d)

• 40% des honoraires après remise et approbation par WWF des livrables e)

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

• la référence du marché,

• la domiciliation bancaire,

• la période d’exécution des prestations.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d’honoraire. Par ailleurs, les débours sont payables par avance suivant les modalités de WWF (en totalité ou par tranche selon nécessité et durée de l’intervention), par le Travel Request Form (TRF) à remplir avant les missions. Un état récapitulatif sera à établir pour la justification des dépenses à remettre avec Travel Expense Claim (TEC), au plus tard 5 jours après la mission. Les dépenses supérieures ou égales à 60.000 Ar nécessitent des pièces justificatives réelles en bonne et due forme.

Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures du WWF, et qui n’est pas justifiée, sera déduite des honoraires.

**10. Présentation de l’offre**

Le dossier de soumission devra contenir les éléments suivants :

• **Une Offre technique** comprenant :

* une lettre de soumission dûment signée,
* la méthodologie détaillée proposée, avec le planning d’exécution détaillé, l’organisation de la mission et les moyens de mise en œuvre ;
* le curriculum vitae du consultant (un canevas est disponible sur le lien <https://bit.ly/2H2M8Ed> ou peut être demandé par e-mail à l’adresse procurement@wwf.mg) qui devra indiquer clairement les expériences similaires à l’objet de la présente prestation avec mention d’au moins trois personnes références et le domaine de spécialisation;

• **Une offre financière** libellée en Ariary. La décomposition du budget sera faite en précisant le nombre de jours par activité du consultant et l’honoraire journalier, les débours (incluant les frais de mission) et les autres frais de secrétariat et de gestion, le cas échéant. L’offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d’exemption.

Les dossiers incomplets sont irrecevables et ne seront pas traités.

**11. Conditions d’envoi des offres**

L’offre technique et l’offre financière sont à mettre dans deux enveloppes séparées, elles-mêmes renfermées dans une enveloppe extérieure anonyme et portant uniquement la référence AO – 001/DIE/2023 «**Consultant pour l’appui à la structuration de la filière raphia dans la baie d’Ambaro**» et remis aux bureaux de WWF Madagascar ci-dessous :

* *4 rue Louis Brunet Cité Avenir, Antsiranana 201 ;*
* *Près LOT II M 85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101;*
* *Près ex-bureau de la Jirama Antafiankasaka, Ambilobe 204.*

Ou envoyées à l’adresse procurement@wwf.mg , avec comme objet AO – 001/DIE/2023 «**Consultant pour l’appui à la structuration de la filière raphia dans la baie d’Ambaro – MG2034.01**»

Au plus tard le **17 Février 2023** à **17h00**.

Les dossiers qui ne respectent pas les conditions d’envoi seront rejetés.

1. **Dépouillement et évaluationdes offres**

Le dépouillement aura lieu dans le bureau de WWF. Un Comité d’évaluation sera chargé d’évaluer les dossiers de candidature recevables.

Le choix sera basé sur la qualité de l’offre technique et en considération du plafond budgétaire: l'adjudication revient à la meilleure offre technique dont l'offre financière ne dépasse pas le plafond; La possibilité de négociation n’est pas exclue si la meilleure offre technique fournit une offre financière excédant le budget disponible.

L’offre technique est notée sur 100 points. Si l’offre technique se situe en dessous du score de 60/100, elle est immédiatement éliminée.

La grille d’évaluation technique est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Notation** |
| Background /Qualifications et compétences du personnel clé impliqué dans la prestation | **20**  |
| Compréhension du mandat, adéquation méthodologie proposée et plan de travail  | **30**  |
| Expériences spécifiques liées au mandat/travaux similaires | **40** |
| a)Expériences en diagnostic participatif, en analyse institutionnelle, politique et socio-économique  | **15** |
| b) Expériences structuration filière, coopérative  | **15** |
| c) Expériences en certification bio  | **10** |
| Calendrier de la mise en œuvre du mandat | **10** |
| **TOTAL** | **100** |

Après classement des offres techniques, on procède à l’évaluation de l’offre financière correspondante à la meilleure offre technique.

Au regard du contenu de l’offre technique et des éventuelles remarques du comité, des négociations sont entamées avec l’adjudicataire dans la limite du budget disponible. Si les négociations n’aboutissent pas, on passe au second adjudicataire et ainsi de suite.

**13. Note de réserve sur l’annulation de l’appel d’offres**

Le présent appel d’offres peut être annulé dans une des conditions ci-après:

• Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue ;

• Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

**14. Fraudes et corruption et déclaration de conflit d’intérêt**

Le prestataire confirme avoir lu entièrement la Politique du WWF relative aux conflits d’intérêts ainsi que la politique du WWF pour la Prévention et l’Enquête sur la Fraude et la Corruption. Il comprend ses responsabilités à s’y conformer, et s’y engager pleinement. A sa connaissance, il n’a pas de conflits tels que décrit dans la Politique du WWF relative aux conflits d’intérêts ; <https://bit.ly/2H2M8Ed>

**15. Ethiques**

Le prestataire est tenu de respecter des règles de conduite professionnelles irréprochables dans la conduite de son mandat. Par ailleurs, le prestataire veillera à ne pas ternir l’image du WWF dans l’exécution de son mandat. Le WWF se donne le droit de résilier la convention dans des cas avérés de mauvaise conduite pouvant porter préjudice au WWF.